



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 24 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Coronavirus: Le préfet réquisitionne des vols inter-îles

Dans le cadre de la continuité territoriale, le préfet de la Guadeloupe a réquisitionné la compagnie Air Antilles pour assurer des vols entre Pointe-à-Pitre, Saint-Martin Grand Case, Saint-Barthélemy et Marie-Galante :

#### Horaires des vols quotidiens :

- > Pointe-à-Pitre / Saint-Martin (Grand Case) : 13h30
- > Saint-Martin (Grand Case) / Pointe-à-Pitre : 16h05
  
- > Pointe-à-Pitre / Saint-Barthélemy : 13h30
- > Saint-Barthélemy / Pointe-à-Pitre : 15h30
  
- > Saint-Martin / Saint-Barthélemy : 15h
- > Saint-Barthélemy / Saint-Martin : 15h30

#### Vol les mardis et vendredis :

- > Pointe-à-Pitre / Marie-Galante : 15h30
- > Marie-Galante / Pointe-à-Pitre : 16h05

**Les déplacements aériens doivent relever soit d'un motif impérieux d'ordre personnel et familial, soit d'un motif de santé relevant de l'urgence soit d'un motif professionnel ne pouvant être différé.**

Des justificatifs à fournir auprès de la compagnie Air Antilles seront exigés pour emprunter ces vols inter-îles. Les réservations et les conditions de vente sont disponibles sur le site [www.airantilles.com](http://www.airantilles.com)

> Pour les personnes voyageant dans les 48h, des numéros d'urgence sont mis en place par la compagnie :

0690 70 92 03

0690 70 92 05

0690 70 92 06

### La priorité est donnée aux rapatriements sanitaires

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)